



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 11 Octobre 2017
CR N° 8**

Présent (es) : Mesdames MEKSZ Aniko - PUDELKO Françoise - VANEY Nolwenn
Messieurs PUGNETTI Jean-Louis - GILBERT Cédric

Excusé(es) : Madame CORMERAIS Martine

Invité(es) : Mesdames FERRER Ghislaine – TORTORA Sandrine

COURRIERS AUX CLUBS

INFOS CLUBS : Concerne uniquement les joueuses nées en 2001 – 2002.

Les joueuses nées en 2001-2002 pourront jouer dans la catégorie +16 ans au niveau départemental à condition d'avoir un certificat médical établi par un médecin assermenté « médecin du sport » précisant le nom, prénom, date de naissance et la mention « autorisation de jouer dans la catégorie supérieure et un accord écrit des parents.

INFOS CLUBS : les joueuses nées en 2003 et n'ayant pas d'équipe pour jouer dans leur catégorie sont autorisées à jouer dans la catégorie supérieure. (merci d'envoyer les noms à la COC)

FONTENAY : Les joueuses Mathilde PENNEQUIN et Ludmilla BENJAMIN née en 2001 sont autorisées à jouer en +16 ans féminins départemental

VILLEJUIF : La joueuse Manon PLOTON née en 2001 est autorisée à jouer en +16 ans féminins départemental.

CHENNEVIERES : Nous sommes désolés mais nous ne pouvons accepter que votre joueur Matias PRIMA né en 2004 joue en -13 ans.

CHENNEVIERES : Concernant le joueur AYINOUDINE Youssouf, le dossier est en cours, vu avec le Président du Comité

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

1ère DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre US Ormesson / Marolles HB du 07/10/2017 :

Ormesson : La COC n'a pas de FDME pour cette rencontre.

3ème DIVISION TERRITORIALE :

Poule A

Valenton : La COC prend note de votre désengagement

Le Championnat sera actualisé

Poule B

Rencontre Villeneuve HB / HBC Cachan 2 du 7-8/10/2017 :

Merci aux 2 clubs de s'entendre rapidement sur une date pour jouer cette rencontre

Rencontre CHB Bry 2 / Villeneuve HB 2 du 14-15/10/2017 :

La COC donne son accord pour l'inversion, la rencontre aura lieu le samedi 14 octobre 2017 à 20h30 au gymnase Anne Franck à Villeneuve le Roi. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

MOINS DE 17 ANS

Villejuif : La COC prend note de votre engagement. Vous participerez au 3^{ème} délayage

MOINS DE 15 ANS

Arcueil : La COC prend note de votre engagement de votre 2^{ème} équipe. Vous participerez au 3^{ème} délayage

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE

Rencontre ES Vitry 2/ US Fontenay HB du 7-8/10/2017 :

Fontenay : Votre équipe ne s'étant pas déplacée, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé.

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE

Rencontre CSA Kremlin Bicêtre 2 / AS Saint-Mandé du 7-8/10/2017 :

Kremlin Bicêtre : La joueuse PENDA Alexandra-Lydie-Marie n'a pas de licence qualifiée à la date de la rencontre, vous avez match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

MOINS DE 18 ANS

EXCELLENCE

Rencontre US Ivry HB / CA l'Hay-les-Roses HB du 7-8/10/2017 :

Ivry : La joueuse SAMOURA Fatoumata n'a pas de licence qualifiée à la date de la rencontre, vous avez match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

Rencontre CHB Bry / US Ivry HB du 14-15/10/2017 :

La COC donne son accord pour l'inversion, la rencontre aura lieu le samedi 14 octobre 2017 à 16h00 au gymnase Pierre et Marie Curie à Ivry. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.



COMMISSION « JEUNES »

MPL4/2017

Présents : Christiane WEIMAN Jean RIGOLLET et Pierre WEIMAN
En communication téléphonique : Michèle PETIT LETURGEZ

A TOUS LES CLUBS

NOUVEAUX RAPPELS pour les tournois

Toutes les équipes doivent être présentes dès le début du tournoi. Les responsables d'équipes doivent à la fin de chaque tournoi se concerter pour mettre le niveau de leur équipe.

Pour tous les tournois de délayages, vous utilisez la FDME (sauf cas exceptionnel) et les clubs organisateurs doivent **impérativement** nous adresser par courriels le niveau des équipes afin de nous permettre d'établir au mieux les délayages suivants. Merci.

Les niveaux se répartissent de 1 à 5 –1 étant le plus haut

Exemples 1+ 1 1-
 2+ 2 2- etc, etc....

Ne pas confondre le niveau des équipes (indiqué par les clubs et les poules données par le Comité).

Tailles de ballons Moins de 11ans : 0
 Moins de 13ans : 1

Durée des tournois : à 4 équipes : 2x7 minutes
 à 3 équipes : 2x10 minutes
 à 2 équipes : 2x15 minutes

A NOTER : Tous les joueurs ou joueuses figurant sur les feuilles de rencontres doivent être licenciés ou en licences déposées.

Moins de 13ans Masculins

La répartition des équipes pour le 2ème délayage vient d'être finalisée, vous le trouverez en annexe.

Moins de 13 ans Féminins

A l'issue du 1^{er} délayage, 9 équipes sont encore en lice pour participer au tournoi régional :
ALFORTVILLE – ST MAUR – IVRY – BOISSY – VITRY – HAY LES ROSES – KREMLIN
BICETRE – VILLIERS – FONTENAY

Les 7 équipes restantes participent au délayage départemental

La répartition des équipes pour le 2ème délayage vient d'être finalisée, vous le trouverez en annexe.

Courriers Clubs

A TOUS LES CLUBS : Merci de faire en sorte que les index des équipes soient rangés dans le même ordre que les niveaux : exemple « équipe 1 » est d'un niveau supérieur à « équipe 2 » etc.

A TOUS LES CLUBS : Merci aux clubs qui engagent plusieurs équipes de proposer au moins une salle pour accueillir un tournoi de délayage.

Tournois Mini Hand

Alfortville	19 Novembre
Maisons-Alfort	26 Novembre
Saint Maur	10 Décembre
Boissy	21 Janvier
Fontenay	4 Février
Valenton	27 Mai
Sucy	3 Juin

Nous nous permettons de vous rappeler que vous devez nous adresser un Compte rendu après vos tournois.

Pour la Commission
Michèle PETIT LETURGEZ

La Présidente de la séance de la
COC 94
Aniko MEKSZ

Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte **rendu n'ont pas pris part aux débats.**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.